Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Cuisine, veuillez visiter :
bp-cuisine.fr/annales-sujets-et-corriges

Expression française et ouverture sur le monde

Session 2002 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Témoignage d'une enseignante confrontée à la violence scolaire** (4 questions) — **Page 3**
2. **Violence destructrice et conflit constructif** (2 questions) — **Page 5**
3. **Télévision, violence et conditions de vie** (5 questions) — **Page 6**
4. **Évolution de la criminalité et des mineurs mis en cause en France** (2 questions) — **Page 8**
5. **Affiche de sensibilisation à la défense des enfants** (3 questions) — **Page 10**
6. **La violence dans la société est-elle le fait des seuls jeunes ?** (1 question) — **Page 12**
7. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://bp-cuisine.fr/assets/annales/bp-cuisine/U60 - Expression française et ouverture sur le monde/2002/BP Cuisine - U60 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2002 - 1-Sujet.pdf

1. Témoignage d'une enseignante confrontée à la violence scolaire

Une jeune enseignante témoigne de son expérience dans un collège défavorisé de la région parisienne. Elle raconte les violences et les intimidations en classe, son sentiment de danger et ses interrogations sur le fossé entre les élèves et elle.

Question a). Donnez un titre à ce témoignage.

Le témoignage raconte l'expérience d'une jeune enseignante dans une classe où le chahut, les insultes et les agressions empêchent le cours. Il insiste aussi sur son sentiment de danger et sur la distance qui la sépare des élèves. Un titre pertinent doit donc évoquer à la fois la violence à l'école et le vécu de l'enseignante.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> **Une enseignante confrontée à la violence scolaire**

Question b). Indiquez sous quelles formes se manifeste la violence et justifiez votre réponse en utilisant des éléments du texte.

Le texte montre des violences dirigées contre l'enseignante et contre les élèves les plus vulnérables. Il distingue les faits vécus en classe des problèmes évoqués comme des rumeurs sur l'établissement.

Forme	Éléments du témoignage
Physique	Deux garçons se précipitent pour battre une fille.
Verbale et sexiste	Insultes adressées à l'enseignante, injures « au féminin ».
Psychologique	Intimidation et persécution des plus faibles ; l'enseignante se sent en danger.
Perturbation matérielle	Un élève frappe sa table ; un autre fait coulisser bruyamment les volets.

Racket, vol et vandalisme sont mentionnés comme des problèmes rapportés, non comme des scènes observées par l'enseignante.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Violences physique, verbale et sexiste, psychologique, ainsi que perturbations matérielles ; les autres faits sont rapportés comme des rumeurs.

Question c). Après avoir lu le témoignage, identifiez les sentiments successifs éprouvés par l'enseignante.

Ses sentiments évoluent au fil du récit :

1. Avant le cours, les avertissements suscitent appréhension et inquiétude.
2. Elle entre en classe avec le désir d'intéresser les élèves à la lecture.
3. Le désordre la laisse « médusée » ; les agressions provoquent colère et indignation.
4. Face aux intimidations, elle se sent impuissante et éprouve une peur constante.

5. À la fin, elle doute de sa capacité à comprendre les élèves et constate leur éloignement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Appréhension, désir de susciter l'intérêt, stupeur, colère, peur et impuissance, puis doute et sentiment d'éloignement.

Question d). Expliquez la dernière phrase du texte.

La dernière phrase souligne que l'enseignante et ses élèves ne partagent ni les mêmes expériences ni le même univers. Le récit situe la classe dans un milieu social défavorisé et montre que les élèves rejettent son cours, tandis qu'elle se sent menacée. Elle s'interroge pourtant sur sa propre capacité à les comprendre. Cette conclusion exprime donc un fossé et une incompréhension réciproque, sans fournir une explication unique à la violence.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La phrase exprime le fossé entre leurs expériences et leur incompréhension réciproque, malgré les doutes de l'enseignante sur sa propre capacité à les comprendre.

2. Violence destructrice et conflit constructif

Le document 1 décrit des violences visant à intimider et à faire souffrir dans une classe. Le document 2 présente la réflexion d'Albert Jacquard sur les conflits qui, sans chercher à détruire l'autre, peuvent favoriser la construction de chacun et révéler sa singularité.

Question a). Montrez que la violence exprimée dans le document 1 ne correspond pas à celle définie par Albert Jacquard, en vous appuyant sur au moins deux éléments de chaque texte.

Dans le document 1, les élèves cherchent à dominer et à faire souffrir : ils insultent l'enseignante, frappent une camarade et intimident les plus faibles. Cette violence installe la peur et empêche le dialogue. Pour Albert Jacquard, le conflit peut être bénéfique si son objectif n'est ni « la destruction de l'autre » ni l'instauration d'une hiérarchie. Il permet alors à chacun de se construire et de « révéler sa singularité ». Le témoignage décrit donc une violence destructrice, à l'opposé du heurt constructif défendu par Jacquard.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le document 1 montre une violence destructrice et dominatrice ; Jacquard défend un conflit respectueux qui aide chacun à se construire.

Question b). En utilisant des exemples historiques, économiques, politiques ou d'autres domaines, montrez que « le heurt même violent est bienfaisant ».

Un affrontement peut faire évoluer la société lorsqu'il rend visibles des injustices et conduit à des changements collectifs. Au XIXe siècle, les luttes ouvrières, parfois violentes, ont contribué à la reconnaissance du droit de grève, puis à celle des syndicats en France.

Aux États-Unis, le mouvement des droits civiques a contesté la ségrégation et contribué à l'adoption de lois contre les discriminations. Ces exemples ne rendent pas toute violence bénéfique : le heurt le devient lorsqu'il permet de faire progresser les droits sans viser la destruction de l'adversaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les conflits peuvent faire progresser les droits et corriger des injustices, lorsqu'ils débouchent sur des changements collectifs plutôt que sur la destruction.

3. Télévision, violence et conditions de vie

François Mariet interroge l'idée que la télévision rend les enfants violents et critique le fait de la désigner comme bouc émissaire. Il relie la surconsommation télévisuelle et certaines formes de délinquance à une cause commune, les conditions de vie, notamment l'exclusion sociale.

Expression « un calmant social »

Question a.1. Expliquez l'expression « un calmant social ».

Un « calmant social » désigne le rôle d'apaisement que peut jouer la télévision auprès des adolescents. Quand les loisirs concurrents manquent, elle occupe leur temps et peut calmer temporairement les tensions ou l'agitation. L'expression ne signifie pas que la télévision résout les difficultés sociales : elle agit plutôt comme un apaisement provisoire face au désœuvrement et à l'exclusion, sans supprimer les conditions de vie qui contribuent au malaise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La télévision occupe les adolescents et apaise provisoirement les tensions, sans régler les difficultés sociales qui les provoquent.

Champ lexical

Question a.2. Indiquez à quel champ lexical appartient l'expression « un calmant social », puis relevez deux autres mots du texte appartenant à ce même champ lexical.

L'expression « un calmant social » appartient au champ lexical médical, qui évoque les soins et la santé. Deux autres termes du texte relèvent de ce champ :

Terme	Repère dans le texte
« guérit »	La violence montrée peut-elle guérir de la violence ?
« santé »	La télévision est présentée comme un risque pour la santé des enfants.

Ces mots rapprochent la télévision d'un traitement médical.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Champ lexical médical : « guérit » et « santé » appartiennent au même univers du soin.

Intention de l'auteur

Question a.3. Expliquez ce que l'auteur veut montrer en utilisant ce champ lexical.

En utilisant le champ lexical médical, François Mariet compare la télévision à un calmant : elle peut atténuer provisoirement les manifestations du malaise, mais ne soigne pas ses causes. La question « guérit-elle de la violence ? » met en doute son effet thérapeutique. L'auteur souligne ainsi que la télévision peut occuper les

adolescents privés d'autres loisirs, tandis que les difficultés liées aux conditions de vie demeurent. Il critique aussi le fait de faire de la télévision un bouc émissaire.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La télévision apaise provisoirement le malaise, mais ne guérit pas les causes sociales de la violence.

Question b). Selon l'auteur, quelle est la cause de la violence ? Justifiez votre réponse en citant le texte.

> « Mais l'une n'est pas la cause de l'autre ; elles ont une cause commune, les conditions de vie. »

Selon l'auteur, les conditions de vie sont à l'origine commune de la surconsommation télévisuelle et de certaines formes de délinquance. Il précise que la consommation de télévision des adolescents « croît comme l'exclusion sociale » et évoque l'absence de loisirs concurrents. Il mentionne aussi la malnutrition, la drogue et le délabrement des environnements familiaux. Ces éléments l'amènent à rejeter une explication qui rendrait la télévision seule responsable de la violence.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La cause commune est liée aux conditions de vie, notamment à l'exclusion sociale et au manque de loisirs.

Question c). Quelle est la thèse rejetée par l'auteur ?

François Mariet rejette la thèse selon laquelle les enfants deviennent violents parce qu'ils regardent des émissions violentes, résumée par la formule initiale : « la télévision rend les enfants violents ». Il conteste également l'idée que la télévision soit la cause directe de la délinquance. Selon lui, la consommation télévisuelle et certaines formes de délinquance sont liées à une cause commune : les conditions de vie. Désigner la télévision comme bouc émissaire détourne l'attention des causes sociales et de la violence réelle.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Il rejette l'idée que les images télévisées seraient la cause directe de la violence des enfants et des jeunes.

4. Évolution de la criminalité et des mineurs mis en cause en France

Deux tableaux de la Police et de la Gendarmerie donnent des données françaises pour la période 1991-2000. Le premier porte sur la criminalité globale et le second sur le nombre et la part des mineurs parmi les personnes mises en cause.

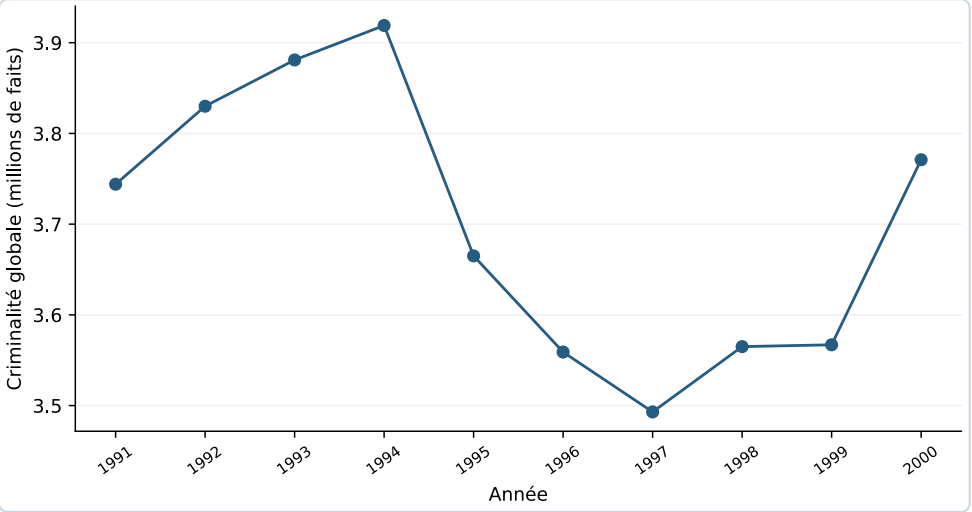
Représentation graphique

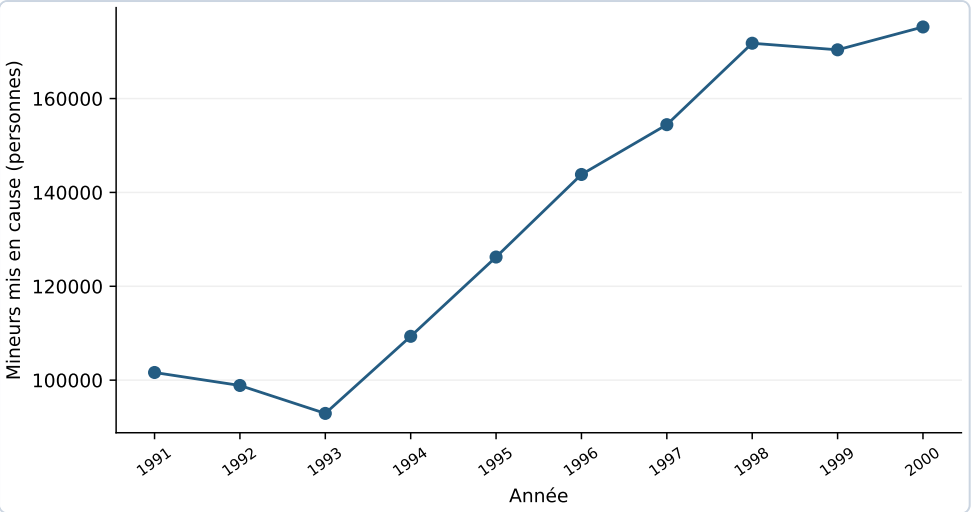
Question a). Pour chacun des deux tableaux statistiques, réalisez sur papier millimétré un graphique en données absolues. Respectez les échelles indiquées : tableau 1, 1 cm pour 1 million ; tableau 2, 0,5 cm pour 20 000.

Pour chaque graphique, placer les années de 1991 à 2000 en abscisse et les effectifs en ordonnée. Relier les points dans l'ordre des années. Pour le premier tableau, convertir les effectifs en millions afin d'appliquer l'échelle de 1 cm pour 1 million. Pour le second, la hauteur se calcule avec l'échelle de 0,5 cm pour 20 000 personnes.

Année	Criminalité : hauteur (cm)	Mineurs mis en cause : hauteur (cm)
1991	3,744	2,541
1992	3,830	2,472
1993	3,881	2,323
1994	3,919	2,733
1995	3,665	3,156
1996	3,559	3,596
1997	3,493	3,861
1998	3,565	4,295
1999	3,567	4,260
2000	3,771	4,381

Les hauteurs sont arrondies au millimètre. Les deux graphiques doivent avoir des axes et des unités clairement indiqués. Le second tableau porte sur les effectifs absolus, non sur la part des mineurs.





✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux graphiques en courbes, de 1991 à 2000, avec les effectifs reportés selon les échelles demandées.

Interprétation

Question b). Après confrontation des deux graphiques, tirez des conclusions sur l'état de la violence en France.

La criminalité globale fluctue : elle passe de 3 744 en 1991 à 3 771 en 2000, avec un minimum de 3 493 en 1997. En revanche, les mineurs mis en cause sont plus nombreux en 2000 qu'en 1991. Leur part augmente de 13,2 % à 21,0 %, après un maximum de 21,8 % en 1998. Ces données montrent une hausse de l'implication enregistrée des mineurs, mais elles ne prouvent ni qu'ils sont seuls responsables de la violence ni que leur évolution cause celle de la criminalité globale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La criminalité globale fluctue et reste proche de son niveau initial, tandis que les effectifs et la part des mineurs mis en cause augmentent.

5. Affiche de sensibilisation à la défense des enfants

L'affiche de l'association Enfance et Partage affirme que les enfants sont sans défense et que la loi mérite une correction. Son image et ses slogans appellent à réfléchir à la protection des enfants et au public auquel s'adresse ce message.

Description et interprétation de l'image

Question a). Faites l'analyse descriptive du document et expliquez ce que suggère l'image.

L’affiche présente des lettres blanches sur fond noir, puis une photographie en noir et blanc. Celle-ci montre un enfant apparemment entravé, ce qui rend visible sa vulnérabilité. Les slogans « Les enfants sont sans défense » et « La loi mérite une correction », ainsi que le nom d’Enfance et Partage et l’appel à intervenir, donnent à l’image une portée de sensibilisation. Le contraste et la scène dramatique dénoncent les violences faites aux enfants et incitent à agir.

Repères dans l’affiche



> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L’image montre la vulnérabilité des enfants et dénonce les violences dont ils peuvent être victimes.

Question b). Comment comprenez-vous le slogan « La loi mérite une correction » ?

Le slogan joue sur le double sens de « correction ». Le mot désigne une punition physique, mais aussi la modification d’un texte ou d’une règle. L’affiche dénonce ainsi les coups parfois présentés comme une correction éducative et réclame une loi mieux adaptée à la protection des enfants. Elle invite à remettre en question la tolérance envers les violences physiques et à mieux défendre les victimes.

Double sens du slogan



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le slogan dénonce les punitions physiques et réclame une loi qui protège mieux les enfants.

Question c). Quel est le public visé par cette affiche ?

L'affiche s'adresse d'abord aux adultes susceptibles de protéger un enfant : parents, proches et témoins de mauvais traitements. L'appel « Osez intervenir » leur demande de ne pas rester passifs face à une situation inquiétante. La présence des coordonnées de l'association Enfance et Partage leur indique à qui signaler ou confier leur inquiétude. Le message concerne aussi, plus largement, toute personne attentive à la défense des droits des enfants.

Public interpellé



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le public visé est constitué des adultes, notamment des parents, des proches et des témoins de violences.

6. La violence dans la société est-elle le fait des seuls jeunes ?

La synthèse demande de prendre position sur la place des jeunes dans les violences de la société. Le candidat doit développer son point de vue en une trentaine de lignes et l'illustrer par des exemples précis issus des domaines socio-économiques.

Question Sujet. En une trentaine de lignes, développez votre point de vue sur la question : « La violence dans notre société n'est-elle que le fait des jeunes ? » Illustrez-le par des exemples précis pris dans les domaines socio-économiques.

Introduction. La violence est souvent attribuée aux jeunes, mais elle traverse toute la société et prend diverses formes.

Développement. Le document 1 décrit au collège des insultes, des menaces, du racket et des agressions. Selon le document 4, les mineurs mis en cause passent de 101 631 en 1991 à 175 256 en 2000, et leur part du total de 13,2 % à 21 %. Ces chiffres signalent une hausse, sans prouver que les jeunes sont seuls violents. Les adultes commettent aussi des violences conjugales et du harcèlement au travail. L'exploitation économique et les guerres révèlent des violences dans les rapports sociaux et politiques. Le document 3 relie certaines délinquances à l'exclusion et aux conditions de vie, plutôt qu'à la télévision seule. Le document 2 rappelle qu'un conflit peut être constructif s'il n'aboutit ni à la destruction ni à la domination.

Conclusion. La violence n'est donc pas le fait des seuls jeunes : sa prévention concerne toute la société.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La violence concerne toutes les générations et tous les milieux. Les jeunes peuvent en être auteurs, mais ils n'en sont pas les seuls responsables.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2002)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de Brevet professionnel, spécialité Cuisinier, intitulée « La violence », session Automne 2002. Elle dure 3 heures, avec un coefficient 3 ; aucun code repère n'est imprimé. À partir de cinq documents sur la violence scolaire, le conflit, la télévision, les statistiques et une affiche, elle évalue l'analyse, l'interprétation, la lecture graphique et l'argumentation écrite.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Distinguer le conflit constructif, qui permet à chacun de se construire, de la violence qui vise l'intimidation ou la destruction.
- Une corrélation entre deux phénomènes ne prouve pas que l'un est la cause de l'autre.
- Un graphique en données absolues représente les nombres observés, sans les remplacer par les pourcentages du tableau.
- Une synthèse répond à la question posée par des arguments organisés et des exemples précis.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifiez les interprétations de textes par des éléments précis tirés des documents.
- Pour le champ lexical, relevez des mots effectivement présents dans le document et expliquez leur effet.
- Respectez les échelles demandées, les unités, les années et les valeurs absolues pour les deux graphiques.
- Dans la synthèse, répondez à la question dans toute son ampleur, avec des exemples socio-économiques précis et une trentaine de lignes.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment réaliser les graphiques statistiques demandés ?

Réalisez un graphique pour chacun des deux tableaux, avec les années en abscisse et les nombres en ordonnée. Pour le premier, 1 cm représente 1 million ; pour le second, 0,5 cm représente 20 000. Tracez les données absolues.

Q : Comment expliquer le lien entre télévision et délinquance selon le document 3 ?

L'auteur souligne que la corrélation entre consommation télévisuelle et délinquance ne signifie pas que la télévision cause la délinquance. Il attribue leur lien à une cause commune, les conditions de vie, dont l'exclusion sociale.

Q : Comment organiser les trois heures de l'épreuve ?

La durée est de trois heures. Répartissez le temps entre les questions sur les cinq documents, la réalisation des deux graphiques et la synthèse de trente lignes, qui vaut 22 points. Gardez un moment pour relire et vérifier vos réponses.

Q : Quels critères respecter pour la synthèse ?

La synthèse vaut 22 points. Elle demande un point de vue développé en une trentaine de lignes sur la place des jeunes dans la violence, illustré par des exemples précis issus des domaines socio-économiques.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bp-cuisine.fr/assets/annales/bp-cuisine/U60 - Expression française et ouverture sur le monde/2002/BP Cuisine - U60 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2002 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Cuisine : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.